

Sommaire

Sup'R édito	p. 1
Orientation, professionnalisation	p. 2
Le bilan des événements	p. 2
Comment faire du (pas) neuf avec du (déjà vieux)	p. 3
Session de rattrapage	p. 3
Projet de profession de foi élections CTPU	p. 4

SUP'R INFO

Publication du syndicat
Sup'Recherche
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 IVRY sur SEINE CEDEX
Tél. : 01 58 46 14 85
Télécopie : 01 58 46 14 89
e-mail : sup-R@unsa-education.org
<http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la publication :
Christine Roland-Lévy

Rédacteur en chef :
Patrice Brun

Charte graphique :
Bruno Deshommes Conseil

Conception, réalisation :
Flora Lassarre
Anna Mamfredos

Impression :
Avernes Graphique Paris
CPPAP : 0708S06550
ISSN : 1265-2504

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale, pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par Sup'Recherche, le prix du numéro est de 2 euros et l'abonnement annuel est de 10 euros.

Sup'Recherche se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier de sa décision.

Le retour en force du syndicalisme

Depuis plusieurs années, d'aucuns, sur un air de fausse consternation, regrettaient le manque de représentativité du syndicalisme français, qui ne regroupe que moins de 10% des salariés de notre pays. D'où cette idée, mise en pratique par Dominique Le Galuzeau de Villepin, de contourner les organisations qu'il ne devait pas juger assez « représentatives » pour tenter de faire passer en force le CPE. Avec le succès retentissant que l'on connaît. Il est piquant de constater que les remarques sur la faible implication syndicale des salariés français proviennent des cercles politiques. Or, si l'on appliquait ce même raisonnement aux partis politiques de notre pays, on constaterait avec un certain effroi que le parti actuellement majoritaire, avec moins de 200.000 adhérents, représente... moins de 0,5% du corps électoral français. Et si l'on devait mettre ensemble les adhérents de tous les partis politiques français, l'on n'atteindrait pas 1% de l'électorat. La réalité, c'est que la force d'une organisation se mesure tout autant au nombre et à l'implication de ses adhérents qu'à son impact en termes de représentativité lors des consultations. C'est pour avoir oublié cette vérité première des rapports sociaux en France, pour ne pas avoir compris que la grande majorité des salariés français soutenait la revendication du retrait du CPE, que le gouvernement a dû reculer. Cet épisode nous aura donc conforté dans le choix d'un syndicalisme capable de propositions mais capable aussi de dire « non » quand il le faut.

Patrice Brun

brun@u-bordeaux3.fr

De l'argent pour les bibliothèques ?

Voilà sans doute une heureuse conséquence des secousses qui ont agité dernièrement l'Université : le Ministre délégué à la recherche, François Goulard vient d'annoncer une rallonge budgétaire significative pour les bibliothèques universitaires. Il ne nous reste plus qu'à attendre le montant alloué par le Parlement.

Les IUT ont quarante ans

C'est en 1966 qu'ont ouvert les premiers IUT. Destinés au départ à former les cadres intermédiaires de l'industrie et des services, ces instituts ont sans cesse gagné en référence pédagogique et scientifique, jusqu'à devenir, lors du développement des licences professionnelles, un pivot de l'enseignement universitaire français.

Deux élections importantes auront lieu cet automne

Celle du CTPU (voir dans ce bulletin un projet de profession de foi) et celle du CNESER. Les syndiqués qui souhaitent participer à l'une des listes sont priés de contacter le siège de Sup'Recherche qui leur fera parvenir la déclaration de candidature à renvoyer signée avant le 27 juin. Les listes de candidats seront constituées à partir de ces souhaits, mais aussi en tenant compte des équilibres géographiques et disciplinaires, lors de la prochaine réunion de notre conseil national, le 1^{er} juillet.

Orientation, professionnalisation, sélection dans l'Université française

La crise du CPE à peine close, le gouvernement, pour faire oublier sa piteuse attitude dans l'affaire, a lancé l'idée d'une réforme sur un renforcement des liens entre Université et parcours professionnel, prenant acte en quelque sorte que le défunt CPE s'appliquait bien avant tout, et contrairement aux discours antérieurs, aux diplômés de l'Université.

Une réflexion nécessaire

Qu'une réflexion sur le devenir professionnel des étudiants s'impose, voilà qui ne peut que nous réjouir. A condition toutefois de ne pas parler de la seule professionnalisation mais de mettre sur la table également d'autres mots, moins consensuels peut-être, mais toujours sous-jacents dans les discours officiels, ceux d'orientation et de sélection. Le terme de professionnalisation ne nous fait pas peur, bien loin de là. D'ailleurs, il est étrange d'entendre parler les ministres évoquer cet aspect comme s'il n'existait déjà pas. Rappelons que les IUT décernent des diplômes professionnels, que les BTS sanctionnent un parcours de même type, que les licences professionnelles et masters professionnels (ceux-là prenant souvent la suite des DESS) ont été ouvertes il y a plusieurs années. Rappelons encore que les universités ont créé les IUP (elles doivent parfois se battre pour que leur intégration dans le LMD n'altère pas le caractère professionnel de ces formations), et des filières d'ingénieurs. Rappelons enfin que les universités et les IUFM préparent aux concours de recrutement des professeurs de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Bref, contrairement à ce que sous-entendent les responsables ministériels, l'Université française sait depuis longtemps ce que professionnalisation veut dire. Ce qui ne signifie pas, de notre point de vue, qu'il n'y ait rien à améliorer. Notre action de longue durée sur la question des stages (voir Sup'Recherche Infos n° 50) dit bien que cela fait déjà beau temps que nous nous intéressons à la question.

Des filières universitaires sélectives

Mais il faut aller plus loin en posant tous les termes du débat et évoquer la question de l'orientation et de la sélection, deux termes qui «fâchent». A condition de ne pas être dupe : la sélection existe déjà et chacun le sait bien. Contrairement à d'autres organisations syndicales qui poussent des cris d'orfraie en entendant ce mot, nous ne faisons pas mine, à Sup'Recherche, d'ignorer la situation actuelle. La sélection existe, et dans des filières prestigieuses, que ce soit dès l'entrée dans le supérieur, par l'intermédiaire de l'examen des dossiers (entrée dans les classes préparatoires, en IUT ou BTS) ou d'un concours (Sciences-Po). Parfois, la sélection est déguisée et vise à dissuader ceux que l'on juge fragiles d'entrer dans telle ou telle voie (par exemple les filières scientifiques universitaires). La sélection peut aussi être particulièrement active tout au début de la filière avec un concours en fin de première année (médecine) ou à l'issue des deux premières années (grandes écoles). Que reste-t-il alors en fait de filières non sélectives? La réponse est vite trouvée : ce sont

pour l'essentiel les disciplines en Sciences Humaines et Sociales. Et ce n'est pas un hasard s'il s'agit des Universités (Rennes II, Toulouse II, Bordeaux III.) ou Facultés qui ont été les plus actives dans l'affaire du CPE.

Notre responsabilité est engagée

Or, de ce point de vue, nous devons agir en responsables. Personne n'est tenu de croire que l'inscription de mille étudiants en première année de Sociologie dans une grande Université de province répond à un besoin ou à une nécessité d'un point de vue de la professionnalisation, même si l'on sait que des changements d'orientation peuvent avoir lieu à tout moment. Seulement, ce n'est sans doute pas en termes de sélection brutale que l'on pourra apporter une réponse à ce phénomène. La question doit être traitée en termes d'orientation. Pourquoi des filières attirent-elles autant de jeunes bacheliers sans que ceux-ci sachent toujours les éventuels débouchés qu'elles représentent ? Ce n'est qu'en multipliant les contacts entre le vivier universitaire que représente l'enseignement secondaire et les Universités qu'une réponse pourra être apportée. Plus en aval de la formation, est-il indispensable de former autant de docteurs dans certaines disciplines alors que d'autres peinent à trouver des candidats pour n'assurer qu'un simple renouvellement des cadres ? Nous sommes disposés à jouer cartes sur table. Mais cela suppose que l'on ne raisonne pas uniquement en termes comptables et surtout que nos interlocuteurs n'aient pas déjà de réponse ferme et définitive dès l'abord du débat. Auquel cas l'expérience du CPE aurait déjà été oubliée.

Patrice Brun

Le bilan des événements

CPE Quel bilan ? Les mouvements sociaux ne font pas que remuer les foules dans les rues. Ils obligent à s'interroger sur nos motivations à militer et sur la spécificité de notre approche et de nos façons de faire.

Tout d'abord, ne boudons pas notre plaisir d'avoir fait reculer le gouvernement : le CPE a été un catalyseur d'un mouvement social hors norme même si son retrait ne résout pas à lui seul tous les problèmes liés à la précarité des emplois, ni celui du CNE ou de l'apprentissage à 14 ans. L'autre belle surprise a été la mobilisation de la jeunesse que d'aucuns pensaient individualiste et peu encline à défendre des intérêts collectifs. Le mouvement étudiant aura été remarquable y compris dans la sortie de crise. Enfin, l'unité syndicale a été solide, c'est un élément important et suffisamment rare pour qu'on le souligne. Evidemment il y a eu des bavures : provocations, détournements du mouvement étudiant par des personnes extérieures à l'université, dégradations dans les locaux occupés. Chacun localement devra analyser les causes de ces dérapages : géographie des lieux, gestion de la crise par les présidents.

Les syndicats réformistes ont une responsabilité d'après crise. Ils doivent construire des réponses à l'emploi des jeunes. Le Premier Ministre a repris la donne en installant la Commission Université-Emploi (voir plus loin). Nous allons participer aux réunions nationales et régionales pour proposer avec l'UNSA quelques pistes de sécurisation de l'entrée dans la vie active et des parcours professionnels. Pendant la crise, grâce à notre réseau de correspondants locaux, les militants de Sup'Recherche-UNSA ont pu chaque jour apprécier la situation locale et décider de la conduite à tenir à la lumière de ces informations. Aujourd'hui nous sollicitons ce même réseau pour élaborer de nouvelles propositions.

Dominique Lassarre
Dominique.lassarre@wanadoo.fr

Comment faire du (pas) neuf avec du (déjà vieux) ; un changement pour les Secrétaires Généraux d'université ?

Nous avons pris connaissance des propos du ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche rapportés par l'AEF le 19 avril dernier concernant les secrétaires généraux d'université.

Le ministre délégué souhaite proposer une augmentation des prérogatives des secrétaires généraux de certaines universités expérimentales en assortissant de modifications du régime indiciaire "pour rendre la fonction plus attractive". Il ajoute qu'il souhaite élargir "le vivier dans lequel les présidents peuvent recruter leurs secrétaires généraux" et rappelle qu'aujourd'hui "ce sont souvent des CASU (conseillers d'administration scolaire et universitaire) qui occupent ces postes, profil qui n'est pas toujours adapté à l'importance de la fonction car pour certaines universités le secrétariat général s'apparente plutôt à un poste d'administrateur civil".

Renseignements pris auprès du syndicat de l'Administration et de l'Intendance UNSA, seul syndicat représentatif des CASU, nous ne pouvons que dénoncer ces propos et nous étonner de la méconnaissance de M. Goulard en matière statutaire. S'il avait pris la peine de lire le décret du 29 mars 2001 fixant les conditions de nomination et d'avancement des secrétaires généraux d'université et notamment son article 4, le ministre délégué saurait que peuvent être nommés dans l'emploi de secrétaire général "les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'ENA", c'est-à-dire les administrateurs civils. Et si M. Goulard s'était renseigné un peu plus avant, il saurait qu'actuellement des administrateurs civils, anciens énarques, exercent ces fonctions dans nombre d'universités et même très proches géographiquement du ministère de la Recherche. Quant à l'élargissement du vivier celui-ci est prévu dans les dispositions finales du même article 4. En d'autres termes, il semble que les affres du CPE aient fait quelque peu perdre la tête à nos éminences.

Patrice Brun

Session de rattrapage. La commission Université-Emploi

Le Premier Ministre a lancé un débat sur « l'Université et l'Emploi ».

A cet effet, une Commission nationale, présidée par le Recteur de Limoges a été installée en présence des ministres de l'Education, de l'Enseignement supérieur, du Travail et des Affaires Sociales. Ses membres sont Laurence Barret (Groupe Danone), Françoise Bavelot (ancienne présidente de l'Université de Franche-Comté, Hervé Baussard, Président de Lille 1, Marie Durut-Bellat, chercheur en économie de l'éducation à l'Université de Bourgogne, Françoise Fressoz, journaliste aux Echos, Françoise Holder (Boulangeries Paul), John Keiger (Université de Stanford), Daniel Laurent (Groupe Axa), Sylvain Leco (Cerclé Vinci), Philippe Mahrer (Directeur du collège des ingénieurs), Bernard Massingue (Groupe Veolia), Christian Saint Etienne (Université de Tours), Géraldine Schmidt (Professeur IAE Sorbonne).

Cette Commission auditionnera des représentants du monde universitaire, des syndicalistes et des représentants sociaux et économiques. Son champ d'investigation dépasse les universités, les STS sont concernées mais aussi l'enseignement supérieur des autres Ministères (Santé, Agriculture, Culture etc.). Elle remettra un rapport d'étape en juin et un rapport définitif en octobre. A l'initiative des recteurs, le débat sur « Université et Emploi » sera organisé dans chaque région autour de trois thèmes : l'orientation, l'information et l'insertion professionnelle, - la professionnalisation des études dans le cadre du LMD, - l'apprentissage et le développement de l'alternance. Disons toute de suite notre perplexité face à la démarche proposée et les délais impartis. La composition de la commission laisse entendre que seuls les représentants des entreprises et les universitaires en sciences économiques peuvent comprendre quelque chose à l'insertion professionnelle des jeunes. Les objectifs sont mal définis et on ne sait pas comment la Commission travaillera. Mais représenté par l'UNSA à l'installation de la Commission le 25 avril à la Sorbonne, Sup'Recherche entend maintenant prendre toute sa place dans le débat national qui doit déboucher sur des propositions concrètes pour favoriser l'accès aux qualifications supérieures et à la réussite des étudiants dans leur cursus d'études et leur insertion professionnelle à la sortie.

Dominique Lassarre
Dominique.lassarre@wanadoo.fr

Le CTPU (Comité Technique Paritaire des personnels enseignants de statut Universitaire) est la seule instance où les représentants des enseignants-chercheurs sont obligatoirement consultés par les représentants de leur employeur (l'Etat) sur tout ce qui concerne leur statut (carrières et obligations de service). C'est aussi **le seul organisme où les représentants des enseignants-chercheurs sont élus par un collège unique** constitué de l'ensemble des assistants, maîtres de conférences et professeurs.

Sup'Recherche - UNSA se présente à vos suffrages pour

- développer la solidarité entre les enseignants-chercheurs, au-delà des différences de corps, disciplines et lieux d'exercice.

- obtenir des conditions de travail et un déroulement de carrière qui leur permettent d'assurer l'ensemble de leurs missions.

MISSIONS ET SERVICES.

Les enseignants-chercheurs doivent être en capacité de remplir correctement leurs fonctions d'enseignement et de recherche, tout en participant à leur organisation.

Cette participation est à la base même de la gestion démocratique de l'université que nous voulons maintenir et améliorer. Elle prend des formes très variables selon les circonstances, mais aussi selon les goûts et les capacités de chacun et doit être prise en compte dans les services exprimés en équivalent-TD. Il doit en être de même de **toutes** les charges d'enseignement, non seulement celles qui sont effectuées en présence des étudiants mais aussi les autres, y compris l'entretien d'un réseau relationnel avec les représentants des professions auxquelles nous formons nos étudiants. Pour permettre cette prise en compte de toutes nos charges dans nos services, **nous revendiquons l'élargissement du nombre des primes de responsabilités pédagogiques à la mesure de nos charges réelles** et la possibilité effective de leur **conversion en décharge de service**, y compris pour bénéficiaires d'une PEDR, sans multiplication des heures complémentaires. Ceci suppose que les établissements aient les moyens humains (postes d'enseignants et d'IATOS) de faire face à leurs besoins, y compris ceux qui résultent des réformes (LMD...).

Nous sommes favorables au décompte annuel de nos services qui permet la souplesse indispensable à l'organisation des enseignements et devrait faciliter la prise en compte de toutes nos charges. Ne rendons pas plus difficile la tâche de nos collègues chargés des emplois du temps en leur imposant une norme hebdomadaire de nos horaires inadaptée à l'enseignement supérieur. Nous sommes mêmes favorables, sur la base du volontariat des intéressés, à des systèmes pluriannuels de « crédit-débit » entre des années « lourdes » et des années « légères » permettant un plus fort investissement en recherche, innovation pédagogique, animation ou gestion.

Nous demandons aussi

- que **les heures de travaux pratiques soient comptées comme les heures de travaux dirigés** dans nos services ce qui simplifiera la gestion (puisque cette équivalence est déjà en vigueur pour les PRAG et PRCE) et revalorisera les enseignements expérimentaux.

- que les maîtres de conférences bénéficient d'**un demi-service l'année de leur nomination** pour leur permettre d'aborder les enseignements et les thèmes de recherche (souvent nouveaux) qui leur sont confiés sans sacrifier ni les uns ni les autres (cette réforme, annoncée, n'est pas encore acquise à la date où nous déposons ce texte, et risque d'être subordonnée à des conditions restrictives).

CARRIERES ET REMUNERATIONS.

Le recrutement des maîtres de conférences est de plus en plus tardif. **Un projet de décret, dont nous demandons la publication, prévoit la prise en compte des années de post-doctorat dans l'ancienneté** (donc un recrutement direct comme MC au 2° ou au 3° échelon) et la levée des obstacles à des **reclassements prenant pleinement en compte les autres activités professionnelles antérieures au recrutement**. Nous sommes en outre confrontés à l'allongement de la durée de cotisation-retraite programmée par la loi Fillon qui rend encore plus difficile l'accès des enseignants-chercheurs à une retraite à taux plein. **Sup'Recherche - UNSA revendique que les activités antérieures au recrutement (y compris thèse, post doctorat et vacations) soient pleinement validées et prises en compte pour la retraite.**

Il faut corriger une autre anomalie : **les 5 ans du 5° échelon de la 2° classe des professeurs ou de la hors-classe des MC**. Cette durée retarde le bénéfice de l'accès à ce corps ou à cette classe pour les MC. **Il faut la réduire.**

Encore faut-il, pour bénéficier de cette mesure, avoir accédé au corps des PR ou à la hors-classe des MC. Pour favoriser des promotions, **Sup'Recherche demande que la hors-classe des MC soit portée à 15% du corps (comme c'est le cas chez les agrégés du second degré) et que la proportion de professeurs par rapport à l'ensemble Pr+MC soit portée à 40%**. Dans ce but, les possibilités de recrutement interne au corps des MC (procédure 46.3) doivent être portées de 1/9 à 2/9 des postes mis au concours. Le contingentement actuel entre les deux classes de professeurs est de moins en moins supportable. Nous proposons de le supprimer **et d'instaurer à ce niveau (passage du chevron A3 à l'échelle B) un choix entre un passage à un rythme normal et un passage à un rythme accéléré. Personne ne devrait être bloqué à vie.**

Pour l'attribution de ces promotions (PR et MC), nous sommes favorables au système actuel de l'équité-partition entre le niveau national (CNU) et le niveau local. Un tel système devrait permettre la prise en compte de critères diversifiés pour les promotions. C'est loin d'être toujours le cas. **Nous demandons la prise en compte de toutes les activités, qu'elles soient liées à la recherche ou à l'enseignement.**

Le **plan d'intégration des assistants dans le corps des MC doit être poursuivi et accéléré** malgré l'attitude étroite de certaines sections du CNU qui refusent tout avis favorable quel que soit l'investissement universitaire des candidats.

Patrice Gabelle

patrice.gabelle@ujf-grenoble.fr

**EN VOTANT AVANT LE 4 OCTOBRE POUR NOS
CANDIDATS, VOUS SOUTENEZ NOTRE
SYNDICALISME DE PROPOSITION ET D'ACTION**